# Accueillir un assistant étranger dans son école, dans sa classe





## Pourquoi cette réunion ?

- Une clarification nécessaire des missions de l'assistant étranger et la parution d'une nouvelle circulaire
- La volonté des CP LVE de se rapprocher des équipes en amont des visites de suivi des assistants
- Un bilan mitigé des assistants les années précédentes

## Circulaire n°2016-080 du 17/05/16 Programme des assistants de LVE

- L'assistant n'est pas un professeur de langue mais un étudiant ou un jeune diplômé, pas forcément en langue
- Il a un statut d'agent non titulaire de l'Etat
- Son contrat est de 7 mois, 12 heures semaine
- L'assistant de langue intervient auprès de l'enseignant pendant le cours et dans le cadre de projets internationaux. Il participe aux séances conduites par l'enseignant selon les modalités définies dans le projet d'école. Il intervient en priorité auprès des élèves.
- C'est un levier pour améliorer l'enseignement des langues car l'assistant facilite la découverte des réalités culturelles de son pays

### Circulaire n°2016-080 du 17/05/16 Programme des assistants de LVE

- Un enseignant référent est désigné pour chaque assistant dans chaque école où il intervient. Il accueille, oriente et suit l'assistant tout au long de son séjour.
- Durant la période d'observation l'assistant assiste à différents cours pour se familiariser avec le système éducatif français et les pratiques pédagogiques
- Les documents référents : charte et circulaire sur l'accueil des assistants, programmes et documents d'accompagnement



## Accueillir l'assistant

- Prévoir une personne qui pourra l'accueillir les premiers jours, prévoir son emploi du temps pour le temps d'observation
- Parler français et/ou anglais avec lui
- Le référent l'épaule s'il rencontre des problèmes dans son quotidien (logement, transport, alimentation, cumul d'emploi, santé...)ou nous contacte
- Le rassurer, l'encourager, lui manifester de l'attention
- Prendre en considération la nature de son poste (1, 2 ou 3 écoles) et/ou cumul d'emploi





### La co-intervention

- La durée hebdomadaire de l'enseignement est de 1 heure 30 donc ce quota horaire n'est pas pris entièrement en charge par l'assistant.
- L'enseignant prévoit sa programmation, prépare les séances et associe l'assistant
- Les programmations par cycle sont conseillées
- Le rôle de chacun est prévu, écrit
- La préparation du matériel peut être partagée

## Enseignant et assistant sont face à la classe mais se partagent les rôles

### **Enseignant**

- Activités de comparaison linguistique
- Gestion du groupe classe
- Gestion des élèves à besoins particuliers
- Observe les difficultés et ajuste en cours de séance
- Attire l'attention conjointe sur la prononciation de l'assistant
- Se sert de la référence linguistique pour lui aussi
- Ne traduit pas

#### **Assistant**

- Met à disposition de la classe ses compétences linguistiques et culturelles dans les activités de compréhension, production guidée, et d'interactions
- Peut être force de propositions
- Peut aider à la préparation des outils
- Parle anglais

## Des exemples de projets

- Une journée irlandaise
- La mise en place d'une chorale
- La création d'un BLOG
- Des ateliers pluridisciplinaires en APC
- Projet eTwinning
- Créations d'outils pour la classe (PPT Royaume-Uni/ Canada)

## La visite du CP LVE

- C'est une visite conseil
- L'assistant doit être en co-intervention
- L'objectif de la visite est l'analyse conjointe de la séance d'apprentissage observée

